

ITINÉRAIRE TECHNIQUE SIMPLIFIÉE DE LA CONDUITE DU VERGER

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
SOL	Entretien du sol		Broyage de l'herbe ou passage de griffes. Désherbage chimique sur le rang possible pour les arbres adultes.							Broyage de l'herbe avant récolte.		
	Fumure minérale	Analyses de sol (tous les 4 ans).	Azote ammoniacal + Phosphore.		Azote + Potassium.		Si fertirrigation : Azote + Potassium.		Si forte récolte : Azote + Potassium.			
	Fumure organique		Engrais organiques, compost de végétaux, fumiers compostés...								Matières organiques : compost, grignons, margines, marc de raisin, fumiers pailleux ...	
	Irrigation		Entretien du réseau d'irrigation.	Arrosage des oliviers (suivre les conseils du bulletin InfOlive) Nettoyage des filtres.							Mise du réseau d'irrigation en hors gel.	
FRONDAISON	Taille		Taille d'entretien.									
	Mouche de l'olive						Piégeage, comptage et traitement à chaque période de risque (suivre les conseils du bulletin InfOlive).					
	Teigne de l'olivier		Comptage des feuilles minées.			Traitement si nécessaire.						
	Cochenille noire		Méthode à privilégier : taille sévère des arbres infestés.				Si plus d'une cochenille par feuille : 1 traitement (voire 2 en cas de forte infestation).					
	Œil de paon		Comptage et traitements si nécessaires (suivre les conseils du bulletin InfOlive).						Comptage et traitements si nécessaires (voir bulletin InfOlive).			
	Ravageurs et maladies secondaires			Pyrale du jasmin et Otiorrhynque : surveiller les vergers jeunes, traitement si nécessaire. Psylle : traitement inutile. Verticilliose : mesures prophylactiques, gérer l'enherbement.								
			Neiroun et xylophages : observer et éliminer le bois atteint.									

Abonnez-vous gratuitement au Bulletin de Santé du Végétal, au Bulletin de préconisation InfOlive et aux alertes SMS sur www.franceolive.fr

Avec le soutien de :



L'Interprofession des huiles et protéines végétales (Terres Univia) perçoit, en application de l'accord interprofessionnel étendu par les pouvoirs publics, les Cotisations Volontaires Obligatoires (CVO) sur les productions d'huiles d'olive et olives de France. Elles sont destinées à France Olive (Association Française Interprofessionnelle de l'Olive) pour lui permettre de réaliser les programmes en faveur de la filière oléicole française tels qu'adoptés en Assemblée Générale. Ce document a été réalisé grâce à ces CVO.